



Lettre de remerciements de Mme Boëlle aux Conseillers et Employés Municipaux
Durée du travail ~.

Le conseil Municipal décide de porter la durée du travail à 45 heures pour les employés de la Mairie seulement.

Sortie aux Vieillards ~.

Il est décidé de distribuer un colis ou deux, suivant le cas, aux vieillards nécessiteux et de leur servir un repas.

Demandes d'Assistances ~.

Le conseil Municipal se forme ensuite en Comité Secret pour examiner les demandes d'assistances, déjà examinées par la Commission du Bureau de Bienfaisance.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal entame des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 1 heure, 15 le 9 janvier

J. P. Colliz *P. Bertheau*
Fauvel *Stacelot* *G. Monier* *Célestin*
Obignies *Baluy et Masson* *Le Guéde* *Thibaut*
Guillot *Porterie* *Teigné R.*

Convocation du Conseil Municipal ~

Le conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 12 Février 1947.

Ordre du jour :

- 1^o Adoption du projet de la salle post-scolaire de Rezé
- 2^o Devis Pégé pour écoles des Filles de Pont Rousseau.
- 3^o Devis Pégé W. C. parc des Sports.
- 4^o Devis Bézier-Blot pour les bateaux de Brentemont.
- 5^o Location d'une partie du champ de foire à la Société Eau et Assainissement.
- 6^o Subvention pour le repas des vieillards.
- 7^o Concession provisoire établie dans le cimetière de St Paul.
- 8^o Application du 5^o dans les services publics.
- 9^o Changement de plaques de rues. Projet d'achat.
- 10^o Indemnité d'attente pour les employés municipaux.
- 11^o Indemnité de déplacement pour le Maire et les Adjoints.
- 12^o Gare Municipale : Présentation du plan des salles municipales



- 13° Communication d'une lettre litige Puan - "Ville de Rezé"
- 14° Projet d'achat de mobilier scolaire.
- 15° Location d'une pièce au Secrétaire Général à la Carterie.
- 16° Location de salle municipale 1° La Caisse de Sécurité Sociale - 2° au service médical de la Carterie.
- 17° Proposition d'exploitation pour la salle des Fêtes.
- 18° Revision de cadastre, vœu pour l'administration des Contributions Directes.
- 19° Subvention manifestation scolaire laïque.
- 20° Affaires concernant la Musique Municipale.
- 21° Fixation du taux de licence de débits de boisson.
- 22° Projet d'achat d'un véhicule automobile pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- 23° Logement institutrices Ecole de garçons de Rezé.
- 24° Terrain de sport primitif - reprise des études et des travaux.
- 25° Electrification particulière - continuation des travaux.
- 26° Achat d'un bâtiment pour l'élargissement de la rue de la Paix.
- 27° Lecture d'une lettre des Conseillers Municipaux du parti communiste.
- 28° Achat de terrain pour agrandissement Ecole de Bretenvoult (Propriétaire Chauvelon.)

Session du 12 Février 1947.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 12 Février 1947 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire,

étaient présents : M^r Boutin Arthur, M^rne Le Slock, M^r Olive, Giraud, M^rassieu, Plancher, Monnier, Lebreton, Cabelduc, Perdereau, Braud, charpentier, Guillard, Dabin, Gautier, Biquerneau, Feugue, M^rne Le Guyader.

Absents : Boutin Albert, Marquet, Stéphan, M^rne Paillet, M^rne Le Guilloux, M^r Ribeyrolle, M^rne Potet.

Excus, M^r Billon M^r Boutin Albert : malade.



Première Tranche des Travaux du Réseau d'Egouts -

Sur la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 1940, approuvée le 20 décembre 1940, demandant la Société Eau et Assainissement, adjudicataire des travaux d'égouts de la Commune, et la délibération en date du 7 décembre 1946 approuvée le 16 janvier 1947 confirmant la Société Eau et Assainissement dans sa mission.

Sur le montant des travaux de première tranche s'élèvant à la somme de 13.011.752,70 (treize millions onze mille sept cent cinquante deux francs soixante dix centimes) à laquelle il faut ajouter les impôts et les honoraires de M^r Praud à 5% (cinq pour cent), soit un montant total approximatif de 14.000.000.

Approuve le montant des travaux de 1^{re} tranche précité et le marché passé à cet effet avec la Société Eau Assainissement et autorise M^r le Maire à signer toutes les pièces du marché.

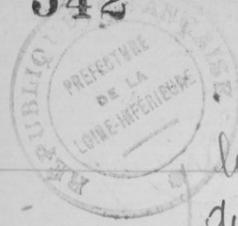
Demande de Subvention pour Construction du Mur de la Morinière -

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement d'une somme de Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Millie Francs (598.000) sur l'emprunt de Quinze Millions (1.000.000) de francs autorisé par arrêté préfectoral du 9 juillet 1946, pour construction d'un mur de soutènement au bordure du chemin vicinal n°41 à la Morinière, et sollicite une subvention départementale au titre "Travaux hors programme", pour parfaire les ressources nécessaires à l'exécution des travaux.

Révision des Allocations Familiales -

app. le 14.2.47 La loi du 22 Août 1946 qui fixait le régime des prestations familiales et le taux des allocations familiales et salaire unique prévoyait également qu'à la date du 1er janvier 1947, les salaires moyens départementaux subiraient une modification.

En effet, le salaire moyen départemental pour



la Loire-Inférieure a été porté à 4750 Frs à compter du 1er janvier 1947.

En conséquence, le montant de l'allocation familiale et de salaire unique est le suivant :

Allocations familiales.

Pour le 2 ^e me enfant	950 Francs.
- le 3 ^e me	2.375 -
- le 4 ^e me	3.800 -

et 30% en plus par enfant.

Salaires uniques.

Un enfant de moins de 5 ans	950 Francs.
Un	175 -

Un enfant à la charge de l'allocataire qui en assume seul l'entretien. 950 -

Un enfant de plus de 5 ans d'une famille de deux ou plusieurs 950 -

Deux enfants à charge 1.900 -

Trois - et plus 2.375 -

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, accepte les nouvelles taux des prestations familiales tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Construction d'une buanderie Ecole des Filles de Pont-Rousseau - devis Pégé ~.

app. le 19.2.47 Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis présenté par Monsieur Pégé, maçon au chêne Gala, pour la construction d'une buanderie à l'école des filles de Pont Rousseau, pour servir aux locataires des appartements.

Ce devis s'élève approximativement à la somme de : 29.600 Francs.

Après avoir pris connaissance du devis en question le Conseil Municipal accepte la construction de la buanderie et autorise le Maire à passer un marché de Québec avec M. Pégé pour la somme approximative de 29.600 Frs.



Tarif des Heures Supplémentaires -

afp. le 20.2.47 Le Maire communique au conseil un arrêté ministriel paru au J.O. du 22 janvier relatif à la rémunération des heures supplémentaires effectives pour le personnel municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le taux de rémunération des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par le personnel administratif et ouvrier, d'après le barème ci-après :

Personnel administratif :-

Des quatorze premières heures supplémentaires effectuées au cours d'un mois par les agents titulaires départementaux et communaux pourront donner lieu à l'attribution d'indemnités dans la limite des taux horaires maxima ci-après :

Sous-chefs et Rédacteurs principaux : 75 Francs.

Rédacteurs et commis principaux 60 -

Commis secrétaires et sténodactylographes et dactylographes des quatre classes supérieures 50 -

Sténodactylographes et dactylographes des trois classes inférieures, expéditionnaires 45 -

Personnel de Services 40 -

Chacune des heures supplémentaires effectuées dans le mois au delà de la quatorzième heure pourra être rémunérée sur la base des taux horaires respectifs de 90 Frs de 72 Frs 60 Frs 74 Frs et 58 Frs.

Par ailleurs les travaux effectués les dimanches et jours fériés pourront avoir soit une rémunération majorée portant les taux horaires normaux visés à l'article 1^{er} à 125 Frs, 100 Frs 84 Frs 75 Frs et 66 Frs.

Lorsque les agents en cause seront appelés à travailler entre minuit et sept heures, il pourra leur être alloué des rémunérations horaires maxima de 150 Frs, 120 Frs, 100 Frs 90 Frs ou 80 Frs suivant la catégorie dans laquelle ils sont classés.

2^e Personnel Ouvrier :-

chefs ouvriers : 60 Francs.

Ouvriers spécialisés de 1^{re} catégorie 55 -

" " de 2^{me} " 48 -



Ouvriers d'entretien :

43 Francs.

Manœuvres spécialisés :

40 -

Manœuvres sans spécialités

38 -

Ces taux seront applicables aux quatorze premières heures supplémentaires du mois.

Article II. — Lorsque des intérêts seront apportés à fournir un travail supplémentaire dont la durée au cours du mois dépasse quatorze heures les taux fixés à l'article Ier pourront être portés à 72 Frs, 66 Frs, 58 Frs et 48 Frs et 46 Frs.

Les manœuvres supplémentaires effectuées les dimanches et jours fériés pourront être rémunérées sur la base des taux horaires suivants 100 Frs, 92 Frs, 80 Frs, 72 Frs, 66 Frs, et 63 Frs.

Par ailleurs les heures de nuit comprises entre minuit et sept heures du matin pourront ouvrir droit à une rémunération dont les taux maxima sont respectivement fixés à 120 Frs 110 Frs 96 Frs 86 Frs 80 Frs et 76 Frs.

Nouveaux Taux de l'Indemnité de Résidence Familiale.

Le 20.2.47 un décret du 16 janvier 1947 fixe les nouveaux taux de l'indemnité de résidence familiale. La Ville de Stézé est désormais classée dans la zone des salaires ayant un abattement de 7% ce qui donne les taux suivants pour la dite indemnité.

6 enfants	4 et 5 enfants	3 enfants	2 enfants	1 enfant	3/4 enfant	autres enfants
32.800.	28.000	25.000	18.300.	16.000	14.400	13.000.
2.733.	2.333.	1.917.	1.525.	1.333.	1.200.	1.083.

Cette indemnité est applicable à partir du 1er janvier 1946.

La dépense à prévoir pour l'année 1946 est déterminée dans le tableau ci-dessous.

Haus et Preus : charge de famille : taux de l'ind. : anc. taux : différences annuel.

Guillo Lucien	Celibataire	13.000	12.000	200.
Pousseau Henri	marié	14.400.	14.200.	200.
Averty Henri	2 enfants	18.300.	17.900.	400.
Gendronneau	1 "	16.000.	15.600.	400.
Stévenot née Gary H. mariée		13.000.	12.800.	200.
Géraud née Peschard S.	"	13.000	12.800	200.



Bazile Odette	célibataire	13.000.	12.800.	200.
Guiguer Roger	marié	14.400.	14.200.	200.
Quérin Adrien	2 enfants	18.900	17.900.	400.
Chénau Auguste	" "	18.300.	17.900.	400.
Succise Le Strat	Separée	13.000	12.800.	200.
Ortaud Emilie	veuve	13.000	12.800.	200.
Soret Adèle	"	13.000.	12.800.	200.
Haine Mme Bonneau mariée		13.000.	12.800.	200.
Olie Micheline	célib.	13.000.	12.800.	200
Le Guilloux	marié	14.400.	14.200	200.
Grenchet Joseph	"	14.400.	14.200.	200.
Guillet Donatiel	"	14.400.	14.200.	200.
Blanchard Louis	veuf	13.000.	12.800.	200.
Besson Hervé	2 enfants	18.300.	17.900.	400.
Barbureau Prosper	marié	14.400.	14.200.	200.
Haimond Marie	mariée	13.000.	12.800.	200.
Patton Marie	veuve	13.000.	12.800.	200.
Perot Marie	"	13.000.	12.800.	200.
Deramé Marie	"	13.000.	12.800.	200.
Gabry Ernestine	"	13.000.	12.800.	200.
Grimois Hadeleine	1 enfant	16.000.	15.600.	400.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouvelles taux fiscaux par le décret susvisé et décide de les appliquer à partir du 18 janvier 1947.

La défense sera faite au Budget Primitif de 1947.

Affiliation de l'Indemnité Provisionnelle au Personnel ~

aff. le 20.2.47 Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande du Syndicat des employés communaux relative à l'attribution de l'indemnité provisionnelle accordée aux fonctionnaires de l'état en vertu du décret n° 47-147 du 18 janvier 1947.

Cette indemnité est fixée suivant un barème qui va de 36.000 Frs à 400.000 Frs et plus.

En ce qui concerne les employés municipaux l'indemnité à attribuer est déterminée dans la table ci-dessous.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents taux d'allocations attribuées aux fonctionnaires de l'état et en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'accorder aux employés municipaux les



mêmes avantages à partir du 1er janvier 1947 con.
formément au tableau ci-après :

	taux de base	Indemnités
Guicho Lucien	108.000.	3.950.
Rousseau Henri	69.000.	2.600.
Werty Henri	60.000.	2.600.
Gendronneau Marcel	48.000.	2.000.
Sterenot née Gary Madeleine	46.000.	1.700.
Durand née Pichard Simone	41.000.	1.250.
Bazile Odette	41.000.	1.250.
Guiguet Roger	57.000.	2.150.
Guerin Adrien	31.000.	2.000.
Cheneau Auguste	54.000.	2.000.
Lies née Le Strat	41.000.	1.250.
Antaud née Ordronneau	41.000.	1.250.
Loret née Louzeau	41.000.	1.250.
Mahé née Bonneau	37.000.	150.
Felie Micheline	35.000.	137.
Le Guillois Pierre	39.000.	1.000.
Frenchet Joseph	40.000.	1.250.
Quillet Donatien	39.000.	1.000.
Blanchard Louis	39.000.	1.000.
Besseau Henri	48.000.	2.000.
Barbureau Prosper	48.000.	2.000.
Hamidon née Bouineau	41.000.	1.250.
Fatton née Aubin	41.000.	1.250.
Piret née Boulay	37.000.	1.000.
Séamé née Douaud	42.000.	1.450.
Gabory née Guillet	36.000.	1.000.
Ormonin née Fillodeau	36.000.	1.000.

La dépense résultant de l'adoption de ces mesures sera prévue au budget primitif de 1947.

Vieuxxx à l'Électricité à l'Ecole des Garçons de Rezé-

app. le 18.2.47 Le Maire expose au Conseil Municipal que pour suite de l'aménagement des logements des institutrices à l'Ecole Jean-Baptiste Darios, Monsieur Taintigny électricien, estime que les travaux d'installation électrique s'élèvent à la somme approximative de 29.500 Frs, et qu'il ya lieu



d'établir un marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepté de payer à Monsieur Guilloz, la somme de 29.500 Frs et autorisé le Maire à traiter de gré à gré avec lui.

Loucation d'une Pièce à M. Guilloz Secrétaire Général -

Le Maire fait connaître au Conseil que depuis sa no. 18.2.47 app. le nomination de secrétaire général de la Mairie, Monsieur Guilloz occupe une pièce à la Carterie, et qu'il y a lieu de fixer le prix de cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 1200 Frs par an la location de la pièce occupée par Monsieur Guilloz, depuis son entrée dans la maison, c'est à dire depuis le 1er Août 1946.

Subvention à la Fédération des Amicales Laiques -

Le Maire communique au Conseil Municipal une lettre app. le du délégué départemental de la Fédération des Amicales Laiques de la Loire-Inférieure demandant une subvention pour l'organisation d'une compétition par tous les élèves du département à titre indicatif, je vous signale que la ville de Nantes a versé la somme de 15.000 Frs.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de cette lettre et en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 1.500 Frs en faveur de la Fédération des Amicales Laiques de la Loire-Inférieure.

Taux des Licences des Débits de boissons -

Le Maire expose au Conseil que la loi du 23 Novembre 1946 apporète des modifications à l'article 87 du code des Contributions indirectes relatives au droit de licences des débits de boissons.

À partir du 1er Janvier 1947 le taux de ces licences n'est plus uniforme pour toutes les communes d'une même catégorie. Les municipalités ont en effet la faculté de fixer ce tarif entre un minimum égal au double du taux actuel et au maximum égal au triple de ce minimum.

L'ancien taux des licences de la commune



étant de 1.100 à 3.600 Francs.

Le Conseil Municipal décide de les porter à :
4.500 Francs grandes licences 9.000 Francs.

Remboursement de Frais de Déplacement ~

Messieurs Gautier et Babin et Boutin Arthur ayant eff. le 19.2.44 facturé divers déplacements pour le service, en demandant le remboursement.

Le Conseil Municipal autorise les remboursements sui. monts :

M ^r Gautier, deux déplacements à Hautes les 24 et 27 Janvier	^{et à Bouage}	360 Frs.
- Babin Ivn	- à Bouage - 30 Janvier	180
- Boutin Arthur	- - - " "	
	à Hautes Préfecture le 4 Février	360

Reprise des Concessions Perpétuelles Abandonnées.

Le Conseil Municipal décide de reprendre possession des concessions perpétuelles en état d'abandon dans les deux cimetières, et charge le Maire de faire la publicité nécessaire afin de porter cette décision à la connaissance des intéressés. Si dans celle-ci les concessions non entretenues sont toujours dans le même état, la Ville de Pige-deviendra à nouveau propriétaire des terrains.

Transformation des Concessions Provisoires en Concessions Définitives ~

app. le 19.2.44 Par suite du manque de place dans le cimetière St Paul il avait été décidé en 1944 de vendre des terrains provisoires de 1m² 52 en attendant l'agrandissement du cimetière.

Or l'heure actuelle, le nouveau terrain étant en état d'être enterré, il ya lieu de faire exhumier les corps de ces terrains provisoires pour les inhumer dans les concessions définitives.

Étant donné les prix payés à l'époque pour 1m² 52, les titulaires auront donc à payer un supplément de 0m² 48 à 3.000 Frs le m² pour arriver à 2m² 30, grandeur actuelle des concessions moins la somme versée lors de l'achat de la concession.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, accepte ces nouvelles dispositions, et charge le Maire de faire le nécessaire.

Nomination des Membres à la Commission d'Assainissement des Ordures

App. le 27-2-17 Afin de compléter la Commission d'Assainissement du marché, le Conseil Municipal décide de nommer les Conseillers Municipaux suivants pour en faire partie :

Mes Le Guypader et Le Stoch.

Mes Boutin Albert, Gautier, Giraud, Perdreau, Grand Olive, Charpentier, Babin, Plancher, Biqueron.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers.

App. le 27-2-17 A l'occasion de la remise des diplômes offerts par la Ville de Rennes, le Maire propose d'accorder une subvention de 1000 Francs aux Sapeurs-Pompiers titulaires de ces diplômes pour leur permettre d'acheter leur médaille.

Le Conseil Municipal est d'accord avec le Maire et vote la subvention de 1000 Francs pour le corps des Sapeurs-Pompiers.

Recrutement de deux Ouvriers Contractuels.

App. le 27-2-17 Le Maire expose au Conseil que devant l'importance du travail en cours et celui prévu à l'atelier municipal, le nombre des ouvriers qui est actuellement de deux est nettement insuffisant. Il est absolument nécessaire d'embaucher deux autres ouvriers, qui seront payés suivant le tarif horaire pratiqué dans l'industrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'important bénéfice que la Ville peut réaliser sur les travaux à exécuter, décide d'embaucher deux ouvriers contractuels au tarif horaire de 18 frs pour 45 heures de travail par semaine, et charge le Maire de recruter ces deux ouvriers.

La dépense prévue sera portée au Budget Pré-mitté de 1917.



Vente De Propriétés Communales ~

En raison des frais assez élevés occasionnés par les réparations de certaines maisons appartenant à la Ville de Rive et du prix très faible qu'elles sont louées, le Maire propose au Conseil de mettre en vente une partie de ces maisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire, et décide de mettre en vente les propriétés ci-après :

Maison de deux pièces à la Haute-Rive, locataire Mme Grelier.
Maison de six pièces à la Haute-Rive, locataire M. Hadaud.
Maison de deux pièces et un grenier rue M. Cormier locataire Mme Monnier.

Il charge le Maire, de faire toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Tarif Du Transport Bois - Moulin - Firmil ~

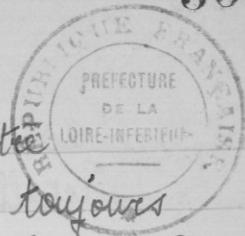
Le Maire fait paraître au Conseil de plusieurs doléances des usagers du car Bois-Moulin-Firmil, demandant qu'un tarif d'abonnement soit institué sur le parcours en question pour les personnes faisant le trajet quatre fois par jour aller et retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu qu'un tarif d'abonnement soit étudié pour les usagers du car Bois-Moulin-Firmil, faisant le trajet quatre fois par jour.

Révision Du Cadastre ~

Le Conseil Municipal saisi de nombreuses protestations de contribuables en litige avec l'Administration des Contributions directes, constate que les matrices cadastrales contiennent des erreurs découlant des nombreuses mutations qui se sont produites depuis de nombreuses années. Ces mutations n'ont pas toujours été tenues à jour.

Le Conseil Municipal demande donc une révision urgente de ces matrices, de façon à établir la situation normale, et dans le but d'éviter des erreurs trop fréquentes qui se produisent.



D'autre part, constatant que le cadastre date de l'année 1826, que la Ville de Pige a toujours subi un accroissement de population, et par cela même un morcellement de la superficie de son territoire ; il est excessivement difficile de retrouver les parcelles cadastrales.

Il serait donc nécessaire que la révision de celles-ci soit entreprise dans le plus bref délai.

Le Conseil Municipal demande donc à ce qu'on lui communique l'incidence que cela produirait sur son budget.

Construction de W.C. sur le Terrain de Sports Léo. Lagrange ~

Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis présenté par Monsieur Pige, maçon au Chêne Gala, relatif à la construction de W.C. sur le terrain de Sports Léo. Lagrange.

Le devis s'élève à la somme approximative de 30.100 Frs et nécessite l'établissement d'un marché.

Après avoir pris connaissance du devis en question, le Conseil Municipal accepte la construction des W.C. conformément au plan de l'entrepreneur, et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec Monsieur Pige pour la somme approximative de 30.100 Frs.

Demande d'Aliénation du Terrain Commun du Chêne Creux ~

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes d'acquisition du terrain commun situé au Chêne Creux une partie de ce terrain servait autrefois à la population rurale de ce quartier, soit comme aire de battage soit à autre chose.

Le dit terrain comprend également trois étangs qui servaient d'abreuvoirs. Un projet de modernisation de ce terrain avait été établi il y a une cinquantaine d'années par l'agent voisin de l'époque.

Etant donné que les habitants, sauf quelques rares exceptions, ne se servent plus de ces terrains dans



sa totalité, et que le service d'eau est maintenant installé, la Commission des Eaux Publiques a reconnu qu'une fois ces étangs comblés, ce terrain pourrait être vendu sans difficulté, en s'inspirant du plan établi par cet agent volet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis de la Commission des Eaux Publiques et décide d'aliéner l'excédent du terrain en question, tout en réservant un emplacement largement suffisant pour le décongestionnement de la Côte.

Il demande en conséquence à Monsieur le Préfet de bien vouloir donner son approbation au projet de déclassement du terrain servant de commun en terrain communal, pour l'aliénation de l'excédent, et l'aménagement de la partie restante.

Suppression du Commissariat de Police ~.

Le Conseil Municipal considérant que le Commissariat de Police représente une dépense supplémentaire de 100.000 Frs par an, que les locaux occupés par le Commissariat pourraient servir à loger des sinistrés dans abri ou à des instituteurs non logés, que la Police de la Ville de Priez est déjà suffisamment représentée par une brigade de gendarmerie et trois gardes chasseurs.

Émet le voeu que le Commissariat de Police soit supprimé jugeant suffisants pour assurer la police, les organismes qui existaient avant la création du dit Commissariat.

Dénomination de Rue ~.

Sur la proposition de Monsieur l'Adjoint Giraud, le Conseil décide de donner le nom de Augustin Molle, conseiller municipal décédé, à la rue des champs Remaudins.

Arrivage des colis en gare de Sonn Roussette ~ Vœu ~.

Le Conseil Municipal élève une protestation contre



la suppression des arrivages des colis en gare de Pont Rousseau.

Considérant que tous les commerçants en gros et au détail de la Ville de Flize, sont lésés du fait de cette suppression.

Qu'ils sont obligés d'effectuer un long déplacement en gare de Rantes pour retirer leur colis ; ou bien payer des frais de transport supplémentaires à l'entreprise chargée de livrer ces colis.

Émet le vœu que l'arrivée des colis se fasse en gare de Pont Rousseau comme auparavant.

Réfection Eclairage Public de Grentemoult à la Haute-Ile ~

app. le 19. 2. 47 Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de Monsieur Hainque, électricien, relatif à la réfection de l'éclairage public de Grentemoult à la Haute-Ile.

Ce devis qui s'élève à 88.500 Francs représente les réparations des dommages causés par les bombardements, et nécessite l'établissement d'un marché.

Le Conseil Municipal accepte le devis soumis par Monsieur Hainque, et autorise le Maire à traiter de ce à ce avec cet entrepreneur pour la somme approximative de 88.500 Francs.

Aliénation Du Terrain Sérisé de la Basse-Lande ~

Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes d'acquisition du terrain communal situé à la Basse-Lande en bordure de la rue des Laines. Ce terrain qui autrefois était employé comme aire de battage par les cultivateurs, ne sert plus aucunement à rien.

La commission des Travaux Publics a recommandé en effet que l'aliénation de ce terrain ne présentait aucune difficulté et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis de la commission et voie le Maire



de faire le nécessaire auprès de Monsieur le Préfet en vue de l'aliénation de ce terrain.

Location d'une partie du champ de Foire.

La Société "Eau et Assainissement" chargée de commencer les travaux d'égouts de la Ville de Péronne, à l'intention d'installer sur le terrain de l'ancien ^{champ de} Foire de Pont-Rousseau, des bureaux et un dépôt de matériaux.

Elle nous demande de fixer un prix de location pour ce terrain, d'une superficie de

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 10 francs le m^e le prix de location du terrain loué à la Sté "Eau et Assainissement" pour installer un chantier et un dépôt de matériaux.

REMPLACEMENT DES PLAQUES DE RUES.

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines plaques indicatives de noms de rues sont en mauvais état, et qu'il est urgent de procéder à leur remplacement.

La Maison Gaillard, à Amiens, consultée à ce sujet pourraient nous fournir des plaques au prix de 230 Francs pièce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acheter des plaques indicatives à la maison Gaillard pour la somme approximative de 60.000 Francs.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

VARIÉTÉ DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL AUXILIAIRE.

app. le 26.2.47 Le Maire communique au Conseil Municipal un décret ministériel paru au Journal Officiel du 6 Novembre 1946, relatif à la rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel auxiliaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de rémunération des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par le personnel auxiliaire, d'après le barème ci-après !

(1) Tout...
ment a...
quelque...
qu'il do...
compor...
versem...
udem...
semest...
tal dé...
terme...

(2) La Com...
à sa c...
impôts...
raient...
éclat...



Opérateurs, chefs mécanographes ...	75 Frs.
Auxiliaires de bureau des 6 ^e et 7 ^e échelons	50 ".
Auxiliaires de bureau des 4 ^e et 5 ^e échelons	45 ".
Auxiliaires de bureau des 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e échelons	43 ".
Auxiliaires de service ...	40 ".
Chauffeurs poids lourd ...	48 ".
Chauffeurs touristes et auxiliaires	45 ".
Chaque des heures supplémentaires effectuées dans le mois au delà de la quatorzième heure pourra être rémunérée sur la base des taux horaires respectifs de : 90 Frs, 60 Frs, 54 Frs, 52 Frs, 48 Frs, 58 Frs, 54 Frs.	

Le maire expose au Conseil Municipal que un emprunt de un million a été contracté au Crédit Foncier, comme première tranche pour les travaux d'assainissement.

Un deuxième emprunt de 11 millions va également être contracté au Crédit Foncier au taux de 4,35 %, pour la deuxième tranche. Cet emprunt sera amortissable en 30 ans à partir de 1947, au moyen de 90 annuités de 299.998 Francs chacune, comprenant le taux d'intérêt de 4,35 % et la somme nécessaire à l'amortissement.

La Commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 ans qui suivront le retrait des fonds des caisses du Crédit Foncier.⁽¹⁾

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter cet emprunt de 11 millions, et charge le Maire de faire le nécessaire,

S'engage à s'imposer extraordinairement des ~~montants~~^{105.420} centimes additionnels au principal de ses contributions Directes sur le Budget primitif de 1947, pour l'amortissement dudit emprunt, en capital et intérêts.⁽²⁾

Locations de Propriétés Communales -

Le Maire expose au Conseil que pour éviter tout litige entre locataires de la commune et la Municipalité, il est nécessaire de bien définir ce que chaque locataire a à sa disposition suivant le type de location. En conséquence, voici ci-dessous la liste des



locataires avec le nombre de pièces et le ~~forfait~~ payé par chacun d'eux.

Vve Grelier, la Haute-Ile	1 maison 2 pièces	598+
Gaubin André, Basse-Lande	1 " 1 " et 1 grenier	156+
Lemaire	d: 1 " 1 " 1 "	312+
Guérin Garde champ.	1 local 3 " 1 cuisine	1.600+
Vve Solgeain, rue Aguesse	1 maison 2 "	1.300+
Braud, champ de Poire	1 " 3 "	1.380+
Quillet	1 " 2 "	828.
Ségaud	1 " 2 "	828+
Vve Esneau	1 " 3 "	1.380+
Vve Martin	1 " 2 "	828+
Audureau	1 " 3 "	1.380+
Cadiou	1 " 3 "	1.380+
Curé de Trézé	1 " 12 pièces 2 mansardes	2.860+
V. Monnier, rue H. Monnier	1 " 2 pièces ^{1 grenier}	260+
Hadaud, la Haute-Ile	1 local "	1.950+
Guérin Martial, rue Félix	1 terrain rue Févins	220+
Commissaire de Police	1 local 4 " 1 débarras	5.000+
Quicho, rue Chauvet	1 pièce	1.200+
annulé → Pfeffer René, rue A. Lorraine 1 embranchement		100+
Vve H. Gowan, la Basse-Lande 1 jardin		25+
Halgaud, croise Hédard	1 "	15+
J.H. E.	1 transformateur	150+
Léauté, Bourneau	1 terrain	50+
Angibaud, rue V. Hugo.	1 " moulin Lombert	50+
Blanchon Robert, Port au Rte	1 " P't au blé.	100+
annulé → Patier, Bretenvoult, cabine cinéma		5+
Sauvage Ferdinand, bois Houlins 1 canalisation		20+
Didier, la Maloue	1 terrain	360+ (30' par mois)
Hervouet, place F.B. Dariais, 1 local		meant.

En ce qui concerne Mr Hervouet, qui ne paie pas de loyer, sa situation sera réglée sous peu, c'est à dire dès qu'il nous aura donné les raisons pour lesquelles il est logé gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire et accepte ces propositions.

Travaux de Nettoyage aux Ecoles de Ragon

app. le

1.3.17 Le Maire soumet au Conseil Municipal une facture de M^r Charrier, entrepreneur à Ragon, s'élevant à la somme de 11.556 Frs, 70 relative à la réfection des classes des écoles de Ragon.

Etant donné que le montant des travaux dépasse 25.000 Frs, il est nécessaire d'établir un marché de gré à gré avec l'entrepreneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de la facture des travaux exécutés et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M^r. Charrier pour la somme de 11.556 Frs, 70.

Grue de Pont-Rousseau - Vœu ~

Autrefois les usagers de la gare de Pont-Rousseau pouvaient se servir d'une grue pour charger ou décharger leurs gros colis.

Depuis quelque temps, cette grue a été enlevée et les usagers ont de grosses difficultés pour faire ou défaire leur wagon.

En conséquence, et devant les doléances de ces nombreux usagers, le Conseil Municipal tient le vœu que la grue de la S.R.C.P. desservant la gare de Pont-Rousseau soit rétablie le plus tôt possible, pour permettre aux exploitants de travailler plus facilement et avec beaucoup de perte de temps.

Salle Post-Scolaire de Brézé ~

Le Maire soumet au Conseil Municipal les plans et devis établis par M^r. Fassal, architecte, relatifs à la construction d'une salle post-scolaire, rue Louis Racé.

Le devis s'élève à la somme approximative de Huit millions. Pour couvrir cette dépense, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et devis en question, accepte la construction de cette salle, et décide en principe de contracter un emprunt de Huit Millions. L'établissement



préteur sera désigné ultérieurement ainsi que les conditions de l'enjeu.

Affaires Diverses ~ Incident Guigné ~

Monsieur Charentier, Conseiller Municipal, met le Conseil au courant d'une conversation tenue par M^r Guigné, chef d'Appariteur, le 2 janvier 1947. Guigné a protesté contre un blâme qui lui a été décerné dans une précédente séance ; il aurait tenu des propos injurieuse envers certains membres du Conseil Municipal.

Par ailleurs, Monsieur Charentier Ernest, domicilié avenue de la Loire, a adressé une lettre au Maire dans laquelle il se plaint des menaces et des injures que Guigné a proférées contre lui.

Le Maire demande que la Commission du Personnel constituée à cet effet, fasse la lumière sur cette affaire ~.

Monsieur Braud remplacera Monsieur Mouille décédé et Mme Le Guyader remplacera Mme Billon malade, à cette commission, dont M^r Plancher sera Président.

Subvention pour le repas des Vieillards ~

Le Conseil Municipal demande que une subvention soit versée par le Bureau de Bienfaisance en faveur des Vieillards ausquels un repas a été servi à l'occasion du 1er janvier. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette petite fête ~.

Application de la baisse de 5% dans les Services Publics ~

Une circulaire ministérielle précise que la baisse de 5% est applicable aux tarifs des services publics, tels que : fournitures d'eau, concessions dans les cimetières, droits de pêche etc... ~.

Construction d'un Corrèau au Cimetière Saint-Saul ~

Le Conseil Municipal décide la construction d'un réduit pour ramasser les brouettes, outils et matériaux des fossayeurs et entrepreneurs.



Projet d'Achat de Matériel Scolaire ~

Le Conseil Municipal décide d'acquérir du mobilier scolaire qui est maintenant insuffisant pour certaines écoles.

Avant de conclure un marché, le Maire demandera l'avis des Directeurs et Directrices d'écoles.

Location de la Maison de la Corderie ~

L'Enregistrement avise le Conseil Municipal que la somme de 15.000 francs pour la location de l'ancienne maison Poirion passe à 23.500 francs par an. Il est décidé de faire appel à la juridiction du Juge de Paix.

Location à la Sécurité Sociale ~

Le Conseil décide de louer le local du Parc Municipal pour 20.000 francs par an. Le local du dispensaire sera loué 60% du loyer payé par la Ville pour la totalité de la maison, plus 20% pour les charges.

Achat de caissettes pour la Musique Municipale ~

Le Conseil Municipal refuse de faire cet achat.

Voiture pour Enlèvement des Ordures Ménagères ~

Le Conseil décide de faire l'acquisition d'une voiture à gaz-oil pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il charge le Maire de se renseigner sur la chose que la Ville de Nantes a fait pour cette voiture.

Terrain de Sports ~

Le Conseil décide de reprendre le projet du terrain de sports, primitivement fixé dans le terrain du château en bordure de la route de Tornic.

Elargissement de la rue de la Paix en du Chêne Creux ~

L'alignement de la route du chêne creux nécessite l'expropriation d'une chambre servant de débarras. Le propriétaire en demande 80.000 francs et la réfection du mur.

Pour l'alignement de la rue de la Paix, le propriétaire demande 116.000 francs pour son terrain.

Ces 2 affaires seront remises à M^r l'Ingénieur pour suite à donner.



Le Maire donne ensuite connaissance au Conseil d'une lettre des Conseillers Communistes, signée de M^r Guillard, qui demande que les Adjoints soient mis au courant le plus souvent possible par le Maire, sur toutes les affaires importantes traitées par lui.

Le Maire répond que seul le travail absorbant de la Mairie a empêché la liaison permanente avec les Adjoints.

Il propose de faire des réunions hebdomadaires du Conseil d'Administration.

A l'avenir les modalités du travail permettront au Maire de mettre plus facilement les Adjoints au courant des affaires de la Mairie.

Atelier Municipal ~

M^r Guillard demande combien paie un ouvrier étranger au service de l'atelier, pour se servir des machines. Le prix de l'heure est basé sur 60 francs, mais l'ouvrier doit rendre à la commune le même temps qu'il a passé à son compte.

Achats du Terrain Lebreton à Trentemoult.

M^r Lebreton veut mettre en valeur une partie de son terrain qui intéresse la commune. Il demande 12.000 francs par an. Ces propositions paraissent exagérées, le Conseil décide un complément d'informations.

Echange de terrains ~

entre la Commune et Pernau Richard et avec M^r Codet. Le Conseil est d'accord. Faire le nécessaire pour plans et superficie exacte.

Etudes du Soir ~

Les Directeurs et Directrices d'écoles demandent la gratuité des études et la rémunération sur la base des prix de l'ancien Complément d'information à prendre.

Remise des diplômes aux Compierrois ~

M^r Riquierau demande à ce que les diplômes qui devraient être remis le 26 janvier par le Maire ou par un adjoint, soient remis à une date ultérieure.

Réfection de la chaussée sur la ligne des tramways ~

Dans la rue Jean Fauret, anciennement rue



rue Sadi Carnot passe la ligne des tramways venant de Firmin et allant aux Trois-Moulins. Sur une partie de ce parcours la pose des rails a été faite de telle façon que à l'heure actuelle ceux-ci dépassent les pavés de plusieurs centimètres, ce qui occasionne de fréquents dérapages de vélos et même des automobiles.

*app le
6 mois 1/2*

D'autre part, rue A. Briand, rue faisant suite à la rue Jean Jaurès, le pavage entre les rails a été fait de telle façon que la chaussée se trouve rehaussée de 10 cm environ, plusieurs chutes de cyclistes se sont déjà produites, toutes heureusement sans gravité, mais il ne faut pas attendre qu'il se soit produit un accident mortel pour signaler à la Compagnie des tramways le danger que font courir ces différents niveaux sur la même route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu que la Compagnie des Tramways d'Angers fasse le nécessaire en prévision d'une réouverture éventuelle des tramways.

La séance est levée à 10^h15 le 13 Février

Puillat *Cottignac* *Peigné R.* *Tautier* *Bardou*
Malin *Collaz* *Hommies* *Thibout* *Lebreton*
Carlier *Vraine* *Maisse* *Sapin* *Grenet*
Plaëtit

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 Février 1947 se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Mercredi 5 Mars 1947.

Ordre du jour :

- 1^o: Budget Primitif de 1947.
- 2^o: Vers de réparations pour les maisons du Champ de Foire.
- 3^o: Etude de mise en régie du service de la répartition.
- 4^o: Examen des demandes d'établissement de magasins Lemoins.
- 5^o: Demande de location du Parc pour y faire une kermesse.